

Décision n° 03-382
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date 13 mars 2003
relative à la modification du cahier des charges annexé à l'arrêté du 4 août 2000
autorisant la société Altitude Telecom à établir et exploiter un réseau de
télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-1, L. 34-1, et L. 36-7 6°;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 autorisant la société Altitude Télécom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la consultation publique sur les conditions d'utilisation et modalités d'attribution de fréquences radioélectriques dans les bandes 3,5 Ghz, 26 Ghz, 28 Ghz et 32 Ghz lancée le 31 octobre 2002, et la synthèse des contributions à cette consultation publique ;

Vu la demande enregistrée le 10 mars 2003 présentée par la société Altitude Télécom, sise parc de la Vatine, 1, rue François-Perroux, 76130 Mont-Saint-Aignan et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 400 089 942 ;

Vu la télécopie de la société Altitude Télécom du 13 mars 2003 en réponse au courrier du 12 mars 2003 de l'Autorité de régulation des télécommunications ;

Après en avoir délibéré le 13 mars 2003,

Décide :

Article 1 - Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif à la modification du cahier des charges annexé à l'arrêté du 4 août 2000 autorisant la société Altitude Télécom à établir et à exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;
- le projet d'arrêté associé et son annexe.

Article 2 - Le président de l'Autorité est chargé de transmettre à la Ministre déléguée à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 13 mars 2003,

Le président,
Paul Champsaur

© Autorité de régulation des télécommunications - Juillet 2003
7, Square Max Hymans - 75730 PARIS Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98